

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 775.139

Briquet à benzine.

M. Walter OTT résidant en Allemagne.

Demandé le 29 juin 1934, à 13^h 6^m, à Paris.Délivré le 1^{er} octobre 1934. — Publié le 20 décembre 1934.

La présente invention a pour objet un briquet ou allumeur à benzine, dans lequel les vapeurs d'essence qui s'écoulent d'une mèche sont allumées par un jet d'étincelles dû à une pierre à feu et déterminé par le frottement d'une molette.

La nouveauté réside essentiellement en ce que le récipient à benzine portant la mèche est disposé renversable dans une matrice portant le dispositif d'allumage.

Cette nouvelle disposition du briquet présente, par rapport à ce qui est connu, l'avantage que la mèche et par suite la flamme est beaucoup mieux accessible que jusqu'ici, en faisant incliner le récipient à essence, par quoi le briquet est tout particulièrement adapté à l'allumage des pipes.

Un exemple de réalisation de l'objet de l'invention est représenté au dessin annexé, dans lequel :

Fig. 1 et 2 sont des vues du briquet, fermé, partie en coupe longitudinale axiale ;

Fig. 3 est une vue latérale par rapport aux fig. 1 et 2 ;

Fig. 4 représente le briquet ouvert, partie en coupe longitudinale axiale ;

Fig. 5 donne la vue de côté de la fig. 4.

Le briquet se compose essentiellement d'une enveloppe externe *a* qui constitue matrice ou poche pour le réservoir à essence *b* y monté oscillant (basculant) ; du réservoir *b*,

la mèche *c* sort au travers d'un manchon *d* vissé dans le trou taraudé de la paroi inclinée *e* du réservoir. A l'extrémité visible, le manchon de mèche *d* est pourvu d'une surface à six pans *d*₁, de sorte qu'il peut être aisément dévissé, par exemple par une clef, pour le réglage et le remplacement de la mèche *c*. A l'intérieur de la matrice *a* est fixé le tube *f* d'amenée de la pierre à feu, et au-dessus de ce tube est montée la molette frotteuse *g*.

Sur l'axe *h* de cette molette est monté basculant le support *i* du capuchon éteignoir, et ce de telle façon que, sous l'action du ressort *k*, il tend toujours à prendre la position ouverte représentée aux fig. 4 et 5. Le ressort *k* est tendu entre la paroi transversale *a*₁ de l'enveloppe *a* et la pièce de guidage *i*₁ articulée au support *i* du capuchon éteignoir ; ce dernier embrasse librement, à la façon d'un anneau, le tube *f*. Le capuchon éteignoir *m* est suspendu élastiquement, par le ressort *n*, au support *i* de l'éteignoir. Ce capuchon se trouve donc sous l'action d'un ressort de façon telle qu'il se trouve toujours, pour la position de fermeture, exercer une certaine pression d'étanchéité sur l'extrémité supérieure du manchon de mèche *d*, de sorte que l'évaporation de la benzine est avantageusement empêchée.

Dans la position fermée, le support *i*

Prix du fascicule : 5 francs.

d'éteignoir attaque, par sa lèvre q en forme de crochet, le récipient à benzine b et pénètre dans l'encoche b_1 de ce dernier, de telle sorte que le réservoir à benzine est 5 maintenu dans la position de fermeture, dans l'enveloppe a (fig. 1), malgré que le ressort r tende à lui faire prendre toujours la position basculée des fig. 4 et 5. En même temps, le support i d'éteignoir est maintenu 10 fixement dans sa position de fermeture visible aux fig. 1 à 3 par l'accrochage de sa lèvre q avec le réservoir à benzine b . Cet accrochage est encore rendu plus sûr du fait qu'une paroi longitudinale e_2 est 15 ménagée dans la matrice a de façon telle que son extrémité libre, élastique arrive déjà en contact avec le réservoir à benzine b (fig. 1) peu avant que ce dernier ne soit complètement basculé dans l'enveloppe a .

20 La pression ainsi développée par le réservoir b , en direction A, sur la lèvre-crochets q , maintient celle-ci contre tout mouvement non désiré par rapport à l'encoche b_1 du réservoir b .

25 Le dégagement de la lèvre q hors de l'encoche b_1 est réalisé, pour pouvoir utiliser le briquet, du fait que le bouton prévu sur la paroi frontale b_2 du réservoir b fait basculer le réservoir b dans l'enveloppe a — 30 sous une pression suffisamment forte, à l'encontre de l'action du ressort r et de la paroi élastique a_2 — un peu davantage, jusqu'à ce que la lèvre q soit libérée et que le support d'éteignoir i se projette dans sa 35 position d'ouverture (fig. 4 et 5) sous l'action du ressort k . A ce moment, l'allumage se produit, c'est-à-dire que la flamme est allumée à la mèche d par le jet d'étincelles produit par la molette g ; cette dernière 40 est en liaison ferme avec les roues à cliquet g_1 disposées de part et d'autre de cette molette et qui, lors de l'ouverture du support i d'éteignoir, exécutent brusquement une rotation de 90° du fait qu'un 45 ressort d'encliquetage i_2 , fixé au support i , pénètre par son extrémité libre fourchue dans les dentures des roues g_1 et ainsi entraîne celles-ci. Quant la flamme brûle et que la poussée sur le bouton prévu sur 50 la paroi frontale b_2 du réservoir b diminue assez pour que l'action du ressort r entre en ligne de compte, le réservoir b sort de

l'enveloppe a , vers la position donnée aux fig. 4 et 5, position dans laquelle la flamme, qui n'est plus gênée par le dispositif d'allu- 55 mage, devient librement accessible et peut être facilement amenée dans une tête de pipe. Pour éteindre la flamme et fermer le briquet, le réservoir b est repoussé dans la matrice a et le support i d'éteignoir est 60 rabattu jusqu'à ce que la lèvre q vienne s'accrocher dans l'encoche b_1 ; tout ceci peut se faire très aisément de la main qui tient le briquet. Lors du rabattement de fermeture du support i d'éteignoir, l'extré- 65 mité du ressort d'encliquetage i_2 glisse librement sur les dentures des roues g_1 , c'est-à-dire que ces roues ne participent pas à ce mouvement, car la molette g est suffisamment freinée contre tout mouve- 70 ment de rotation en arrière, par la pierre à feu t placée sous la pression du ressort s .

Par vent fort, le réservoir b peut également être retenu dans l'enveloppe a , car celle-ci constitue un excellent écran contre 75 le vent.

RÉSUMÉ.

Briquet à essence, caractérisé essentiellement en ce que le réservoir à benzine, qui porte la mèche d'allumage, est monté 80 basculant dans une enveloppe portant le dispositif d'allumage.

Ce briquet peut en outre comporter un ou plusieurs des points suivants :

1° Le support de l'éteignoir porté rota- 85 tivement par l'enveloppe externe, retient le réservoir à benzine dans cette enveloppe par le moyen d'une lèvre d'accrochage ;

2° Le réservoir à essence est sous l'action d'un ressort qui tend à le faire basculer 90 en dehors de l'enveloppe externe ;

3° Le support d'éteignoir est sous l'action d'un ressort de pression qui, par l'intermédiaire d'une pièce de guidage articulée sur le tuyau d'amenée de la pierre à feu 95 et sur ledit support d'éteignoir, agit sur ce support de telle façon que celui-ci est toujours sollicité à prendre la position ouverte ;

4° Le réservoir à benzine et le support 100 d'éteignoir sont pourvus de moyens réalisant leur accrochage mutuel dans leur position de fermeture ;

5° La lèvre d'accrochage du support

d'éteignoir est équipée d'un crochet qui, dans la position de fermeture, pénètre dans une encoche du réservoir à benzine ; ce dernier est en outre repoussé dans sa position de fermeture, contre ladite lèvre, par son ressort d'articulation et en outre par une paroi longitudinale élastique montée dans l'enveloppe externe, de sorte que l'accrochage est tout spécialement assuré ;

10 6° L'éteignoir est suspendu élastiquement dans le support d'éteignoir par une lame de ressort et repose, dans la position de fermeture, sur le manchon de mèche, avec une pression suffisante d'étanchéité ;

15 7° La commande pour l'allumage de la mollette frotteuse montée avec le support d'éteignoir sur le même axe de rotation se produit à l'aide d'une lame de ressort fixée par une extrémité sur le côté interne

20 du support d'éteignoir, l'extrémité libre

de ce ressort s'engageant dans les dentures d'une ou de deux roues rigidement reliées à la molette, de telle façon que, lors de la levée pour l'ouverture du support d'éteignoir, ce ressort fait tourner lesdites roues 25 et par suite la molette, tandis que, lors de la fermeture du support d'éteignoir, il glisse librement sur la denture de ces roues ;

8° La paroi qui porte le manchon de mèche est taillée en biais vers l'intérieur ; 30

9° Le manchon de mèche, vissé dans le réservoir à essence, est, à son extrémité libre, constitué comme écrou à six pans, de façon à pouvoir être aisément dévissé pour régler et remplacer la mèche. 35

W. OTT.

Par procuration :

JEUNEHOMME et DELBROUCK.

